



VILLE D'UGINE (SAVOIE) DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : <i>En exercice :</i> 29 <i>Présents :</i> 24 <i>Représentés :</i> 03 <i>Suffrage exprimé :</i> 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHI.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI.
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°13 – DE.2025-072

Création d'Espaces Sans Tabac

Rapporteur : Mme Vanessa PUT DE GIULI

En France, le tabagisme cause encore actuellement 75 000 décès par an, dont 45 000 par cancer ; la Ligue National Contre le Cancer s'efforce donc de limiter cette pratique en menant diverses actions d'information et de prévention, notamment auprès du jeune public.

La Ligue Contre le Cancer a ainsi lancé le label « Espace sans tabac » qui permet aux communes d'inscrire certains espaces fréquentés par le jeune public dans une démarche de « dénormalisation » du tabac, de limiter l'exposition du tabagisme passif et de préserver l'environnement des déchets et risques liés au tabac.

Aussi, afin de réduire l'influence et l'impact des fumeurs aux abords des écoles de la commune ou de certains lieux d'accueil du jeune public, il est proposé la création de 4 zones labellisées « espaces sans tabac » :

- Les écoles d'Ugine
- La maison de l'enfance
- Le centre socioculturel
- L'espace Jeunesse

Les zones seront identifiées par un panneau d'affichage explicatif.

Un arrêté municipal sera établi confirmant l'interdiction de fumer aux abords des zones concernées.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place d'espaces sans tabac dans les lieux publics mentionnées ci-dessus,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe de la présente délibération,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à ce projet.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

